

Septembre 2021



crédit : Elisabeth Eremina / Ville de Paris

Projet éducatif de territoire

Arrondissement :

Paris 12^e



crédit : Laurent Bourgogne / Ville de Paris

1 – Contexte local

Le 12^e arrondissement de Paris a une superficie importante de 16 km², ce qui en fait le deuxième plus grand arrondissement, mais il est faiblement densifié (8 670 habitants/km² contre 20 780/km² en moyenne à Paris).

Le 12^e est défini comme un arrondissement de « classe moyenne », où le quartier Bel-Air Est se distingue par sa fragilité.

Un arrondissement dynamique, aux caractéristiques proches de celles de Paris :



crédit : Laurent Bourgogne / Ville de Paris

- Un arrondissement de jeunes
 - ⇒ Un taux élevé de jeunes de moins de 25 ans.
 - ⇒ Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 22% de la population de l'arrondissement (idem à Paris), mais cette population diminue au profit des séniors, comme à l'échelle parisienne.
- Un nombre de familles avec enfants et de familles nombreuses important.
- Une augmentation des familles monoparentales, qui représentent 1/3 des familles de l'arrondissement en 2016.
- Une population diplômée et aisée
 - ⇒ 45 % des actifs sont des cadres supérieurs ou professions intellectuelles.
- Un taux de chômage inférieur à celui de Paris, qui augmente plus rapidement. En effet, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) est de 19% avec une évolution de +55%.

Un arrondissement ayant des atouts :

- Des offres, des événements et des dynamiques partenariales pour favoriser le lien social
 - ⇒ Une diversité de structures, d'équipements et d'associations
 - ⇒ Des actions partenariales et pluridisciplinaires
- Des effectifs d'enfants par classe modérés
- Des conditions d'apprentissage favorisées pour les écoles en CAPPE
- De grands projets d'aménagement de 2016 à 2030, avec la création de nouveaux logements, (logements sociaux et d'équipements scolaires). Ces transformations vont impliquer des évolutions en termes de population, d'activités commerciales et de services publics.
- Des espaces et des équipements à dimension parisienne (le Bois de Vincennes, la Gare de Lyon, des hôpitaux et la faculté de médecine de Saint-Ambroise et de nombreux lieux culturels comme l'Opéra Bastille, la Cinémathèque etc.)

I- Diagnostic social de territoire

Le diagnostic social de territoire met en évidence des fragilités et problématiques qui s'articulent autour de quatre thématiques sociales : Enfance, famille, jeunesse ; Insertion, lutte contre l'exclusion ; Logement, hébergement ; Santé.

A-Enfance, famille, jeunesse

- Besoin d'information et de soutien à la parentalité, notamment des familles monoparentales
- Des préadolescents et jeunes aux comportements préoccupants/délinquants et une problématique d'acceptation des jeunes dans l'espace public/aux abords d'immeubles
- Une partie des jeunes reste encore éloignée de l'offre d'accompagnement

B- Insertion, lutte contre l'exclusion

- Des situations de précarité en hausse et disséminées dans l'ensemble de l'arrondissement
- Exclusion renforcée par la fracture numérique et linguistique, particulièrement chez les chômeurs.

C- Logement, hébergement

- Au-delà de la moyenne parisienne, il existe des disparités territoriales et la présence de populations vulnérables.
- Des phénomènes de précarisation localisés et un manque de lien social dans certains quartiers dont Bel Air Est, le quartier Bercy.

D- Santé

- Une fragilité d'accès aux soins. De nombreux bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé n'ont pas consulté de médecin depuis 24 mois
- Une offre de santé insuffisamment repérée et accessible pour les jeunes, qui connaissent mal leurs droits
- La question de l'accompagnement en matière de santé des étudiants arrivant dans l'arrondissement

II- Un regard plus particulier sur les établissements de la petite enfance et les écoles maternelles et élémentaires du 12^e

L'arrondissement compte :

- 57 établissements agréés petite enfance (crèches municipales et associatives, haltes garderies, jardins d'enfants...)
- 41 écoles publiques et la démographie scolaire est en baisse de 2.1% par rapport à 2019. Dans chaque école, il y a un centre de loisirs.

Le Public accueilli :

Petite enfance :

Nombre d'enfants : 4418 enfants de moins de 3 ans (APUR 2015)

- L'offre d'accueil collectif : 2629 places au 31 décembre 2019
- L'offre d'accueil individuel : 205 assistantes maternelles pour 519 places

Premier degré :

7 735 enfants ont été accueillis en 2020 (contre 7 897 en 2019)

*Idées des habitants du 12^e **

« Améliorer la communication sur le périscolaire mais aussi sur l'activité des PVP, prévoir des temps d'échanges. »

**Source: consultation sur idee.paris.fr réalisée du 1^{er} au 22 mars 2021*



crédit : Laurent Bourgogne / Ville de Paris

Éducation inclusive et prioritaire :

- 24 enfants dans 2 classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)
- 4 classes UPE2A (Unités pédagogiques pour les Élèves Allophones nouvellement Arrivés)
- 7 écoles en CAPPE (Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Éducative)
- 1.5% ont un projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Les enfants à besoins éducatifs particuliers (hors PAI/PPS) représentent 1.5% des effectifs
- 14.6% des écoles dans le 12^e accueillent une classe à dispositif particulier
- La proportion de ménages avec un tarif 3, 4, 5, 6 et 7 est plus élevée dans le 12^e
- La fréquentation des activités du midi et du soir dans les écoles est plus forte dans l'arrondissement.

2 – Axes stratégiques et objectifs opérationnels locaux

Au regard du contexte local et après analyse du diagnostic social et territorial, nous avons défini quatre thématiques de travail. Celles-ci se recoupent avec les sept axes stratégiques du cadre parisien.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels
Vocabulaire, langage et langues (Axes parisiens 1, 2, 5, 6 et 7)	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre le développement des passerelles entre les niveaux/structures, de la petite enfance à l'adolescence• Donner sens et cohérence à l'ensemble des actions, expériences et rencontres des enfants et adolescents dans le cadre d'actions éducatives• Accompagner les enfants et adolescents dans leur parcours individuel, tout au long de leur parcours éducatif de la crèche au collège en mobilisant les partenariats et en impliquant les familles• Consolider les savoirs fondamentaux pour favoriser l'égalité des chances• Rendre acteurs les enfants et les jeunes en leur apprenant à s'exprimer, débattre et s'impliquer• Permettre la connaissance mutuelle de l'ensemble des acteurs et des métiers tout au long du parcours de l'enfant de la petite enfance à l'adolescence• Impulser des projets communs entre acteurs
Bien-être (bien naître, bien grandir) et environnement (Axes parisiens 1 à 7)	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'accès de tous aux activités physiques et culturelles et permettre une pratique durable• Lutter contre les stéréotypes de genre et développer les actions visant à favoriser l'égalité filles-garçons• Sensibiliser davantage les enfants et adolescents aux différentes formes de besoins éducatifs particuliers• Favoriser le développement des compétences psycho-sociales• Promouvoir la santé à travers différents leviers et thématiques (Alimentation et hygiène, activité physique et sportive, exposition aux écrans, sexualité, addictions, conduites à risques, santé psychique)• Impulser des projets communs entre acteurs

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Relation avec les familles et parentalité</p> <p>(Axes parisiens 1, 3, 4, 5 et 7)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement des passerelles entre les niveaux/structures, de la petite enfance à l'adolescence • Donner sens et cohérence à l'ensemble des actions, expériences et rencontres des enfants et adolescents dans le cadre d'actions éducatives • Aller vers les familles des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers et établir un lien privilégié avec elles • Mieux communiquer avec les familles • Renforcer le rôle des parents dans le fonctionnement et la vie des établissements • Lever les freins et favoriser le recours des familles aux services et aux équipements • Permettre la connaissance mutuelle de l'ensemble des acteurs et des métiers tout au long du parcours de l'enfant de la petite enfance à l'adolescence • Impulser des projets communs entre acteurs • Développer et systématiser les regards croisés des intervenants sur le suivi des enfants et des jeunes
<p>Égalité, droits et solidarités</p> <p>(Axes parisiens 1 à 4, 6 et 7)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les stéréotypes de genre et développer les actions visant à favoriser l'égalité filles-garçons • Assurer la continuité des parcours (de la crèche au collège) des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers et faciliter leur inclusion • Sensibiliser davantage les enfants et adolescents aux différentes formes de besoins éducatifs particuliers • Adapter et harmoniser les formations des agents, décroïsonner et permettre des interventions extérieures, favoriser la synergie entre acteurs • Rendre acteurs les enfants et les jeunes en leur apprenant à s'exprimer, débattre et s'impliquer • Encourager la mobilisation des enfants et des jeunes pour la citoyenneté • Permettre la connaissance mutuelle de l'ensemble des acteurs et des métiers tout au long du parcours de l'enfant de la petite enfance à l'adolescence • Impulser des projets communs entre acteurs



crédit : Laurent Bourgogne / Ville de Paris

3 – Actions locales

N° action locale	Action	Axe parisien
1	Développer des ateliers de découverte des langues étrangères de façon ludique (autour de jeux, chants, films, ateliers culinaires, etc.) dès l'école maternelle, développer des séjours linguistiques et favoriser la mise en place de correspondances entre école ou CDL de pays étrangers.	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Développer des ateliers multilingues en s'appuyant sur des professionnels et des parents qui maîtrisent d'autres langues aussi bien dans les établissements PE que dans les CDL (création d'un CDL bilingue).	
3	Mettre en place différents outils comme des conférences, débats, formations, ateliers sur les stéréotypes, observations croisées entre les structures, flyers/affiches sur ce thème pour prendre conscience des paroles et des gestes stéréotypés de notre quotidien.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
4	Proposer des ateliers diversifiés pour les enfants autour de la différence, de l'égalité des chances et du vivre ensemble (mise en situation, débats, improvisation, ateliers philo, enfants médiateurs...).	
5	Lors de projets de rénovation des cours, jardins ou espaces collectifs, intégrer les dimensions d'égalité fille/garçon et d'accessibilité, de manière systématique et co-construire ces projets entre les différents partenaires (équipes techniques, maîtres d'œuvre, équipes pédagogiques et utilisateurs, etc.).	
6	Développer un passeport loisirs culturels et sportifs qui donne accès à plusieurs activités dans une année	
7	Favoriser l'intervention des familles pour faire découvrir leurs cultures et leurs langues maternelles.	
8	Étendre le dispositif « quart d'heure lecture »(ou "Chut je lis") sur l'ensemble des interclasses des écoles élémentaires.	
9	Développer des partenariats avec le Centre Paris Lecture pour augmenter le nombre d'actions lecture dans les écoles.	
10	Organiser des expositions mettant en avant le travail effectué sur le développement du langage dans les écoles et les structures de la PE.	
11	Mettre à disposition des familles des outils pédagogiques (flyers, affiches, etc.) sur l'acquisition du langage et l'apprentissage de la lecture.	
12	Proposer des ateliers parents, autour de ces thématiques (ex des ateliers « coup de pouce », etc.).	
13	Dès la crèche, établir un protocole d'accueil individualisé évolutif qui inclut les modalités de passage d'un établissement à un autre, et, à l'arrivée d'un enfant dans un nouvel établissement, programmer des rencontres entre parents et professionnels (crèche, école, périscolaire, PMI, etc.) pour préparer son arrivée .	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers

N° action locale	Action	Axe parisien
14	Sensibiliser les enfants à la nutrition et à leur capital santé pour faire des enfants des consommateurs avertis	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
15	Se rapprocher de la Direction des espace verts et de l'environnement (DEVE) pour envisager la sensibilisation des enfants et des formations des professionnels sur l'entretien des jardins.	
16	Retrouver la culture de la sortie et éviter le repli en multipliant les initiatives sorties des CDL et facilitant des sorties diversifiées.	
17	Se réappropriier certains espaces verts (Coulée Verte, Parc de Bercy). Sensibiliser à la nature, au nettoyage.	
18	Sensibiliser les enfants aux bienfaits des massages	
19	Développer les outils de communication propres aux écoles et aux EAPE et harmoniser leur utilisation sur l'ensemble des structures de la PE, du scolaire et du périscolaire (livret d'accueil, transmission quotidienne via des tablettes, Espace numérique de travail - ENT).	5) Développer la place et le rôle des familles
20	Mieux communiquer sur les actions existantes auprès des familles (dont les enfants fréquentant ou non les structures de la PE, du scolaire et du périscolaire).	
21	Développer l'utilisation de l'ENT et savoir l'exploiter.	
22	Réaliser une vidéo d'une journée type en CDL/périscolaire afin de la diffuser auprès des familles lors des différentes réunions institutionnelles avec les parents.	
23	Élaborer une fiche de renseignements unique utilisable pour tous les types d'accueil où sont inscrits les enfants (écoles/périscolaire/crèches).	
24	Créer un livret d'accueil pour le scolaire et le périscolaire (s'inspirer de la pratique des EAPE) incluant un trombinoscope de la communauté éducative.	
25	Créer des outils de présentation du scolaire et du périscolaire spécialement pour les familles allophones.	
26	Proposer des permanences « vacances » (bons Caf, vacances Arc-en-ciel).	
27	Institutionnaliser de manière annuelle le forum vacances Mairie du 12 ^e .	
28	Mettre en œuvre la « Rentrée Zen »	
29	Choisir chaque année un thème en rapport avec les droits de l'enfant qui serait travaillé au sein des établissements. Autour du 20 novembre, organiser un temps de célébration orchestré par la Mairie du 12 ^e pour mettre en valeur les actions faites dans les écoles, les centres de loisirs (CDL), les bibliothèques, les crèches, etc. et intégrer les parents.	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
30	Se reconnecter à la nature en développant la pratique sportive sur terrains naturels sur tous les temps notamment en : - mettant en place un centre ressources vélo - identifiant les pistes accessibles et pratiques pour les enfants.	
31	Développer le nettoyage participatif : pince à déchets, gants.	
32	Organiser la venue d'agents de la Direction de la propreté et de l'eau (DPE) pour sensibiliser les enfants aux différents déchets, tri, politiques municipales pour prévenir la production de déchets.	
33	Encourager la fréquentation du Bois de Vincennes et mieux l'exploiter	
34	Sensibiliser les enfants à la diversité du Bois de Vincennes en partenariat avec la DEVE	
35	Établir un partenariat avec la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) autour de la mise en œuvre d'activités sportives au sein du Bois de Vincennes.	
36	Établir un partenariat avec le centre équestre du Bois de Vincennes.	

N° action locale	Action	Axe parisien
37	Instaurer des temps de coordination dédiés organisés localement, le cas échéant sous forme de demi-journées pédagogiques rassemblant l'équipe éducative, scolaire et périscolaire, pour permettre une meilleure collaboration et une meilleure articulation des différents temps de l'enfant	7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports
38	Proposer pour les professionnels de l'animation et de la petite enfance des conférences, des sessions de formation sur le développement de l'enfant et en particulier sur l'acquisition du langage, l'apprentissage de la lecture pour mieux les outiller et avoir une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant.	
39	Proposer des formations sur la communication non violente et bienveillante (école des métiers DASCO et formation DFPE).	
40	Mettre en place de groupes d'analyse de pratiques avec un tiers-analysant, des séances de théâtre forum pour les professionnels...	
41	Favoriser des groupes d'échange de pratiques entre professionnels des différents types de structures (exemple au centre ressources Petite Enfance pour une rencontre entre les professionnels PE et les CDL maternelles).	
42	Mettre en place un séminaire interprofessionnel (Éducation nationale, Service de la Ville de Paris, Associations, etc.).	
43	Former les animateurs sur l'environnement en lien avec la DPE.	

4 – Gouvernance locale

Pour assurer le suivi des actions, est instauré un COTECH en complément du comité de suivi local du PEDT (COSUIL).

Désignation	Comité technique (COTECH)	Comité de suivi local du PEDT (COSUIL)
Composition	<ul style="list-style-type: none"> - Cheffe de CASPE - Adjointe à la Cheffe de CASPE - Cheffe PFPE - Cheffe de PAS - Responsable de l'Action Éducative - Référente familles - 3 coordinatrices PE - 3 CTAE - CMF 	<ul style="list-style-type: none"> - Élus au périscolaire et petite enfance - IEN - Cheffe de CASPE - Adjointe à la Cheffe de CASPE - Cheffe PFPE - Cheffe de PAS - Référente familles CASPE - Caf - Directions partenaires (DJS, DAC, DASES ...) - Cabinet de la maire - Directeur Général des Services de la Mairie du 12^e arrondissement
Périodicité	1 fois entre toutes les petites vacances	1 à 2 fois par an
Rôle	<p>Le COTECH est chargé de suivre l'adéquation des actions entreprises avec le programme retenu initialement. Il a pour mission d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du projet, de définir les objectifs, de proposer des outils d'évaluation du projet, et de comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés et aussi de proposer les actions correctives nécessaires au respect du programme du projet arrêté par le COPIL.</p>	<p>Le COPIL est une structure décisionnelle et un relais de la volonté publique. Il est chargé de veiller au bon fonctionnement du projet et assure les choix stratégiques : la communication autour du projet, le lien avec les institutionnels, la validation des choix et les étapes essentielles, la surveillance du bon déroulement du projet, le travail préparatoire et la remontée d'information à l'assemblée délibérante. Il va également permettre l'identification des investissements nécessaires, la planification des dates clés du projet. Il produira aussi l'analyse des options proposées et présentera la décision sur les orientations stratégiques.</p>